

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 13 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2016 portant nomination des membres du jury de fin de scolarité des élèves inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2016**

NOR : AFSR1630570A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2004, modifié relatif à la formation des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 3 de la liste des membres de jury de fin de scolarité des élèves inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2016 est modifié comme suit :

M. Michel LAFORCADE, directeur général d'agence régionale de santé est remplacé par M. Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

M. Philippe SIBEUD, directeur départemental de l'action sanitaire et sociale est remplacé par Mme Christine JACQUEMOIRE, directrice départementale de la cohésion sociale.

#### Article 2

Le directeur des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 13 juillet 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef du bureau de la formation,*  
A. MYDLARZ